



**Parc naturel marin du golfe du Lion  
Conseil de gestion du  
05 novembre 2020**

**Délibération n°2020-009**

**Approbation du procès-verbal du conseil de gestion du 02 Juillet 2020**

- VU l'ordonnance n° 2014-1329 du 6 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial et notamment l'article 3
- VU le décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire à compter du 17 octobre 2020 sur l'ensemble du territoire de la République
- VU le code de l'environnement et notamment les articles L334-3 et suivants, R131-30 et R334-31 et suivants
- VU le décret n°2019-1580 du 31 décembre 2019 relatif à l'Office français de la biodiversité
- VU le décret n°2011-1269 du 11 octobre 2011 portant création du Parc naturel marin du golfe du Lion
- VU l'arrêté conjoint en vigueur du préfet maritime de Méditerranée et du préfet des Pyrénées-Orientales n°214/2020 du 26 octobre 2020, portant désignation des membres du conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion
- VU la délibération du 09 février 2016 approuvant le règlement intérieur du Parc naturel marin du golfe du Lion
- VU la délibération du 10 octobre 2014 adoptant le plan de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion

CONSIDERANT que le quorum est atteint et que le conseil de gestion peut valablement délibérer

CONSIDERANT la proposition de procès-verbal du conseil de gestion du 02 juillet 2020

**Article 1**

Le conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion approuve le procès-verbal de la session du conseil de gestion du 02 juillet 2020, sans modification.

**Article 2**

Le directeur de l'Office français de la biodiversité est chargé de l'application de la présente délibération.

Michel MOLY

Président du conseil de gestion

**26<sup>e</sup> Conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion**  
**Approbation du procès-verbal du conseil de gestion du 02 juillet 2020**



**25<sup>ème</sup> CONSEIL DE GESTION DU PARC NATUREL  
MARIN DU GOLFE DU LION**

**PROCÈS-VERBAL DE SEANCE**

*Date* : 02 juillet 2020

*Lieu* : Argelès-sur-Mer

## Participants

### Membres du conseil de gestion

#### Présidence du conseil de gestion

- M. MOLY – Gestionnaire de la Réserve naturelle marine de Cerbère-Banyuls (catégorie espaces protégés, associations de protection de l'environnement et du patrimoine culturel et personnalités qualifiées)

#### Catégorie des services de l'État

- Paul PIRAULT, représentant le commandant de la zone maritime Méditerranée
- M. BRICHET, représentant de la DIRM
- F. AUSCHER, représentant la DREAL Occitanie
- X. PRUD'HON, représentant la DDTM/DML

#### Catégorie des représentants des collectivités territoriales et leurs groupements

- G. ESCLOPE - Conseil régional d'Occitanie
- M. ROLLAND - Conseil départemental des Pyrénées Orientales
- A. FERRAND – Communauté urbaine Perpignan Méditerranée Métropole
- P. AYLAGAS – Communauté de communes Albères Côte Vermeille Illibéris
- N. PINEAU – Communauté de communes Sud Roussillon
- M. BRETON – Commune de Leucate
- C. MARGAIL – Commune de Torreilles
- S. LOZANO – Commune de Sainte-Marie-la-Mer
- J-M PORTES - Commune de Canet-en-Roussillon
- K. ROMAGOSA - Commune de Saint-Cyprien
- A. PARRA - Commune d'Argelès-sur-Mer
- G. GILLERY – Commune de Collioure
- G. MARTY – Commune de Port-Vendres
- J-M. SOLE – Commune de Banyuls-sur-Mer

#### Catégorie des organisations professionnelles

- B. PEREZ – CRPMEM Occitanie

**26<sup>e</sup> Conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion**  
**Approbation du procès-verbal du conseil de gestion du 02 juillet 2020**

- C. ADRIEN RENE – CIDPMEM 66/11
  
- P. GONCALVEZ - Prud'homie de pêche de St Laurent de la Salanque-Le Barcarès
- J-P NAVARRO – CCI – Perpignan/66
- A. MAYER – GS3PO
- G. HUBERT – ARMAM
- S. PALLARES – UVPO

**Catégorie organisations d'usagers**

- J-C. HODEAU – FNPPSF
- J. DOUAY – FFV
- J-M. RAY – FNPSA
- M. ROHEE – GAPAMAR

**Catégorie des parcs naturels régionaux, des aires marines protégées, des associations de protection de l'environnement et du patrimoine culturel, et des personnalités qualifiées**

- A. FIALA – CCN des Pyrénées-Orientales
- Y. DESDEVISES – OOB
- B. VOLAND - Association Charles Flahault
- P. LENFANT – UPVD
- F. DESSALES – Conservatoire du Littoral
- C. PIANTE - WWF

**Procurations**

- A. ANDRE – PPM, pouvoir à P. AYLAGAS
- A. BARSELO -SNSM, pouvoir à M. MOLY

**Commissaires du gouvernement**

- S. PERON – représentant le Préfet maritime de la Méditerranée
- X. PRUD'HON – représentant le Préfet des Pyrénées-Orientales

**Équipe OFB du Parc**

- H. MAGNIN (directeur du Parc), B. FERRARI (chef du service Opérations), M. MORINEAUX (chargée de communication), A. JOU (secrétariat), M. DUMONTIER (chef du service Ingénierie)
  
- L. VASSEUR (chargée de pêche), A. SABBIO (chargée WWF Pêche), G. AGIN (chargé usages industriels et aménagements maritimes), V. MAGENTI (chargée patrimoine culturel), N. MICHEZ (chargée espèce, habitats et écosystèmes marins), T. QUINTIN (Service civique mammifères marins)

**Invités et accompagnants :** G. CAPRANI (PPM), P. ROMANS (CCN des Pyrénées-Orientales), V. PICOT (Adjointe Mairie d'Argelès-sur-Mer), Remy VERNIER (ADT 66), Z. MAHE (DREAL), M-L LICARI (CD 66),

## 26<sup>e</sup> Conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion Approbation du procès-verbal du conseil de gestion du 02 juillet 2020

E. VANPEPERSTATE (Région), G. VINOT (Commune de Banyuls-sur-Mer), B. ANDRAL (IFREMER), P. MOTTA (DIRM)

**Sont excusés :** J-M PEREZ (FFPM), H. MALHERBE (CD66), A. ANDRE (PPM), D. CODORNIU (Syndicat mixte chargé de la gestion du parc naturel régional de la Narbonnaise), J-L DURAND (CD 11), A. BARSELO (SNSM), J. HIARD (GOR) et R. LECOMTE (ASAME)

### Accueil des participants, introduction et ouverture de session

M. MOLY accueille et remercie la présence des membres du conseil de gestion dont la plupart sont connectés en visio-conférence ou par téléphone dû au contexte actuel du COVID. Il ouvre la séance de ce jour.

H. MAGNIN informe que le dernier arrêté des membres du conseil de gestion n'a pas pu être mis à jour perturbé par les dernières élections municipales du mois de juin. Une fois les élections installées, une régularisation sera faite. Malgré tout, le quorum est atteint pour voter.

M. MOLY souhaite la bienvenue aux nouveaux membres du conseil de gestion représentant le collège des collectivités territoriales, récemment élus. Une rencontre sera organisée auprès de tous les maires accompagnés de leur délégué. Les élus comptent sur le parc marin pour amplifier leur action dans le territoire et le milieu marin.

H. MAGNIN informe des différents mouvements de personnel au sein de l'équipe du parc marin. Suite au départ d'Olivier MUSARD, celui-ci est remplacé par Marc DUMONTIER, ex-chargé de mission qualité de l'eau. Son poste actuellement vacant, sera pourvu à la rentrée prochaine par Olivier MONNIER, originaire de l'OFB. Il indique également le départ de Justine CAMMAL, chargée de mission des usages maritimes, qui a été remplacée par Alizée MARTIN qui occupait le poste de chargée de mission sur le programme Marha, actuellement en cours de recrutement.

H. MAGNIN notifie l'arrivée de Camille ASSALI, dans le cadre du programme européen MSPMED sur la planification spatiale maritime.

Cette période de pandémie a conduit le personnel du parc marin à rester en télétravail jusqu'au 27 avril, date à laquelle, par dérogation encadrée par la préfecture maritime, le service opération a pu reprendre des sorties sur le terrain priorisées sur la surveillance des zones de nidification de la sterne naine et du gravelot à collier interrompu, de la côte sableuse. Il a pu être constaté que ce confinement a permis à la faune de se rapprocher de nos ports, des espèces d'oiseaux qu'on n'avait pas revues nicher depuis une décennie ont eu la liberté de revenir sur les plages. La nature a effectivement pris une respiration et nous a rappelé à quel point nos activités lui portaient atteinte. Certains scientifiques en ont profité pour faire différents prélèvements sur sites.

## 26<sup>e</sup> Conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion Approbation du procès-verbal du conseil de gestion du 02 juillet 2020

Un Bureau exceptionnel a eu lieu le 5 juin dernier faisant état des conséquences de cette pandémie au niveau du parc marin. Parmi elles, l'une est l'aggravation de la situation économique des activités maritimes locales. Le parc marin a reçu un long courrier de l'ARMAM faisant état des graves difficultés financières rencontrées par les acteurs de la mer.

Par ailleurs, les médias ont contacté le parc marin à plusieurs reprises ce qui a permis de faire parler de la mer plus que d'habitude. A la suite du conseil de gestion de ce jour, le journal de l'Indépendant organise à Banyuls sur mer, le « club de l'éco » dédié à une soirée débat sur les richesses de notre mer et de leur rôle sur l'économie. Pour rappel, durant cette même soirée, aura lieu le pot de départ du maire de Cerbère et le lendemain, celui du Président de la communauté de communes.

La page de Facebook du parc marin compte environ 300 abonnés et est régulièrement mise à jour.

Pour le 5eme appel à projets nécessaire au soutien des nombreuses initiatives portées par les divers acteurs du parc marin, il y a eu de nombreuses candidatures réceptionnées. Même si la contribution financière reste modeste, le budget du parc marin cette année est de 130 000 euros

### 1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est proposé à l'adoption du conseil de gestion. Il est sollicité d'y rajouter un point sur les éoliennes ainsi qu'un point sur la difficile situation économique des entreprises nautiques suite à la crise sanitaire. Dans les questions diverses, P. AYALAGAS soulève la question sur la pollution des bateaux en fin de vie et de leur destruction. Ce thème avait déjà été abordé et traité par le parlement de la mer dont certains membres présents pourront relayer des informations pratiques.

L'ordre du jour est adopté.

### 2. Approbation du procès-verbal du conseil de gestion du 07/02/2020

M. MOLY propose l'approbation du procès-verbal du Conseil de gestion du 07/02/2020, après vérification d'éventuelles remarques.

**Le conseil de gestion approuve le procès-verbal du 07 février 2020, sans modification.**

**A l'unanimité**

**Délibération n° 2020-006**

### 3. Rapport de présentation des candidatures à l'appel à projets

## 26<sup>e</sup> Conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion Approbation du procès-verbal du conseil de gestion du 02 juillet 2020

M.DUMONTIER introduit la note technique préparatoire concernant l'appel à projet. Il avait été mentionné au dernier conseil de gestion de février que ces appels à projets étaient maintenus avec une enveloppe budgétaire allouée de 130 000 euros réparties dans quatre thématiques :

- ✓ **Thème 1** : 25 000 euros pour les actions pédagogiques, sur l'environnement et le patrimoine culturel maritime au sein des établissements scolaires.
- ✓ **Thème 2** : 40 000 euros pour la restauration et la remise en état du patrimoine culturel maritime
- ✓ **Thème 3** : 25 000 euros pour les ouvrages, les films, vidéos et la mise en valeur des territoires et des enjeux marins
- ✓ **Thème 4** : 40 000 euros pour l'inventaire naturaliste, acquisition de données sur les enjeux de biodiversité littoral et marin.

Au total, 32 candidatures ont été reçues et 6 dossiers ont été écartés ou non retenus d'après les critères de l'appel à projets.

M. DUMONTIER présente brièvement les 3 projets retenus pour le thème 1.

Le 1<sup>er</sup> projet est porté par la coopérative scolaire de **l'école Pasteur de Port-Vendres** qui consiste à pérenniser et valoriser les actions déjà entamées par l'AME de Port-Vendres. Ce dernier a brillamment porté à connaissance des élèves les enjeux autour de la mer, à travers des randonnées palmées, des sorties en catamaran et l'achat de matériel d'observation. Leur projet a permis de permettre aux élèves d'être acteurs de leur territoire. Le dernier volet portait sur la communication, grâce à des panneaux permettant de faire connaître les actions de l'AME auprès des élèves et du grand public.

Le 2<sup>ème</sup> projet retenu est celui du **collège Jean Mermoz à Saint Laurent de la Salanque**. Ce projet est très pertinent car depuis 10 ans, il s'inscrit sur la thématique du milieu marin et de la sensibilisation des élèves sur les enjeux de la protection aquatique. Il est interdisciplinaire avec plusieurs niveaux d'investissement de la part des élèves. Le concours du parc marin était sollicité pour la partie concours de voile.

Concernant le 3<sup>ème</sup> projet retenu, il s'agit du **collège Pierre Mendès France à Saint André**, avec pour thème « un regard vers la mer ». Il se présente comme un projet d'établissement pour environ 170 élèves niveau de 6<sup>ème</sup>. L'équipe pédagogique sensibilise les enfants à travers les sorties et les excursions sur le littoral, les rencontres avec différents acteurs du littoral et la diffusion de films afin de leur permettre de comprendre les différents enjeux liés à la mer.

**Sans autre question soulevée, le vote de ces 3 premiers projets est lancé et approuvé à l'unanimité.**

V. MAGENTI présente la 2<sup>ème</sup> thématique sur la restauration et la mise en valeur du patrimoine maritime culturel.

La première candidature est celle de **SIVU Pailebot** pour la sauvegarde et la restauration de la goélette Miguel Caldentey, classée monument historique. L'appel à projet de restauration sera mené

## 26<sup>e</sup> Conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion Approbation du procès-verbal du conseil de gestion du 02 juillet 2020

par le lycée des métiers d'Arts Georges Guynemer d'Uzes qui réalisera la sculpture du tableau arrière de la Goélette. Le plancher inférieur du navire est prévu d'être réalisé par une structure d'insertion à Port-Vendres. L'originalité de ce projet est la restauration à travers les gestes et le savoir-faire du métier de charpentier de marine dans le but d'enseigner le métier auprès des jeunes. La vocation du parc est de valoriser et transmettre le savoir du patrimoine maritime. Une particularité est l'exploitation mixte à la voile : de plaisance en été et de fret de produits locaux en hiver.

La 2<sup>ème</sup> candidature est le **projet Bonanza** proposant la restauration d'une barque catalane rare et exceptionnelle, un des seuls modèles qui existe en l'état. La partie bois a été restaurée par l'atelier des Barques de Paulilles à travers une convention. Les travaux prévus sont le moteur, la réalisation du mât, des antennes accompagnées de l'achat de rames et d'autres matériels nécessaires.

Le 3<sup>ème</sup> projet est porté par **l'association Salanca Rems i vela** dont le rôle est d'aménager une barque catalane à voile et à rames et qui s'inscrit dans une volonté de transmettre la culture sportive aux jeunes. Les membres ont les qualifications professionnelles (professeur d'EPS éducation physique et sportive) et sont habilités à transmettre les techniques d'art de navigation à la voile latine. Ce projet s'inspire d'un projet similaire qui avait été lauréat de l'appel à projets du parc marin en 2017.

Un 4<sup>ème</sup> projet est présenté par **l'association Notre Dame de Consolation** qui sollicite le parc marin afin de réhabiliter un site, en bâtissant trois baraques de roseaux aux abords du port d'Argelès-sur-Mer à vocation de musée rural et dont le but est de mettre en valeur et de transmettre les connaissances sur la vie des familles de pêcheurs. Cette proposition de projet, accompagnée d'aucune autorisation d'implantation, est positionné sur un site Natura 2000 - zone humide naturelle inadaptée à l'accueil d'un tel projet. Il est donc indispensable pour permettre au projet d'être instruit que la municipalité propose un site d'installation alternatif à proximité.

A. PARRA confirme le soutien de la commune au projet et s'engage à rechercher avec ses services une nouvelle implantation compatible avec les obligations de droit des sols.

F. AUSCHER informe de l'impossibilité de télécharger ce dossier de candidature.

### **L'ensemble des membres du conseil de gestion s'exprime favorablement au vote de ces projets.**

G. AGIN présente la thématique 3 concernant les ouvrages et les films, vidéos et la mise en valeur des territoires et des enjeux marins. C'est la thématique où il y a eu le plus de candidatures. Les cinq meilleurs projets seront présentés.

Le 1<sup>er</sup> projet concerne **NOSTRA MAR**, une maquette 3D hydraulique illustrant le littoral des Pyrénées orientales. Cette maquette présentera l'ensemble des activités anthropiques ayant un impact sur le milieu marin et les solutions de gestion existantes. Elle regroupe de larges champs de thématiques : tant sur les activités humaines, les déchets, la pollution terrestre et maritime, le problème d'érosion. Le cahier des charges est précis et chaque étape est clairement définie. Le projet sera utile auprès du public scolaire (matériel déplaçable dans une simple mallette) et la mise à disposition du parc dans le cadre des journées de sensibilisations est proposée.

## 26<sup>e</sup> Conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion

### Approbation du procès-verbal du conseil de gestion du 02 juillet 2020

Le 2<sup>ème</sup> projet prévoit la traduction en langue française d'un livre sur la navigation à la voile latine de **GARCIA DELGADO et OLLER**, livre qui n'existe qu'en espagnol. Ce livre fait référence à la problématique de la voile latine. Cet ouvrage peut servir de support pour la candidature française à l'Unesco de « l'Art de la navigation sous voile latine ». Toutefois le budget n'intègre pas le futur prix de vente de l'ouvrage ni l'estimation des recettes espérées de la vente.

Le 3<sup>ème</sup> projet est porté par l'**Association Label Bleu** qui propose de mettre en place des « web séries mer - nature », un support de communication destiné à un large public. Ce web permet de s'immerger dans certains lieux du parc avec pour thématiques chères au parc : macrodéchets, maintien de la biodiversité marine, valorisation des métiers, des acteurs et traditions liées au territoire. Au niveau des moyens d'articulation du projet, celui-ci met en exergue 5 thématiques du parc. Bien que le plan de communication soit complet, il manque des précisions budgétaires sur la maquette.

Le 4<sup>ème</sup> projet retenu est l'**Association PASSE SIMPLE** qui veut valoriser l'archéologie sous-marine à travers un film de 13 min rendant hommage aux pionniers avec une approche sensible (interviews de personnes, intégration d'images d'archive, relevés cartographiques). Ce projet veut s'intégrer par la suite à un documentaire plus complet de 52 min qui pourra être diffusé sur les chaînes nationales et également être intégré dans un atlas interactif à l'échelle transfrontalière.

Enfin, le 5<sup>ème</sup> projet est porté par l'**université de Montpellier** composé de 3 films de 5 min chacun sur le coralligène, les herbiers et les fonds meubles (projet ANIMAR). Ce projet est porté par une ancienne chercheuse de l'Observatoire de Banyuls sur mer accompagnée d'une dessinatrice professionnelle. Le plan de communication n'est pas clairement établi pour la diffusion auprès des médias. Les frais de gestion semblent très élevés, où il y aura sans doute des ajustements à faire.

A. PARRA précise que les dossiers actuellement présentés restent dans la thématique pédagogique et qu'il serait utile d'avoir d'autres projets plus lourds, tangibles et consistants.

M. BRICHET de la DIRM informe qu'il y aura aussi des mini films sur les herbiers et ancrage dans le cadre de la campagne ECO geste.

M. MOLY précise que lors du débat sur la performance des dossiers présentés dans le cadre de subvention entre le Département 66 et la Région, l'ensemble des candidats sont tenus informés de la possibilité de solliciter des cofinancements de leur projet.

M. ROHEE indique que ce livre sur la voile latine est considéré comme la « bible » sur le sujet pour ceux qui pratiquent cette navigation. Il serait utile de l'inscrire dans le cadre des éditions Trabucaires.

G. CAPRANI rappelle que le GALPA (groupe d'action local de la pêche et de l'Aquaculture) permet de financer des projets au-delà de 7 000 euros portés par les acteurs locaux et répondant aux enjeux de la stratégie locale, notamment dans le patrimoine de la pêche. Il faut la contacter par mail afin de déposer un dossier de demande d'aide.

**Le vote sur les dossiers présentés est unilatéralement favorable.**

## 26<sup>e</sup> Conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion Approbation du procès-verbal du conseil de gestion du 02 juillet 2020

Présentation du 4<sup>ème</sup> thème sur l'inventaire par N. MICHEZ.

Il y a eu plus de projets que d'enveloppe proposée et seuls seront présentés les 4 meilleurs candidatures.

Le 1<sup>er</sup> projet est porté par l'**association PEAU BLEUE** de rayonnement national, qui propose un inventaire subaquatique avec pour objectif de caractériser les familles de poisson. Le protocole est un comptage visuel avec une phase de test. L'échantillonnage a son importance. La campagne prévoit 10 journées de plongée entre 6-8 plongeurs et une expertise des intervenants. Il y a 2 chercheurs de la Fondation Biotope.

Le 2<sup>ème</sup> projet porté par l'**association AILERONS** vise à améliorer les connaissances sur le requin bleu et 2 autres espèces dans la famille des raies. La demande de subvention est de moins de 2 000 euros. Elle souhaite soutenir 2 actions, une première existante qui est celle de poursuivre le suivi de la structure génétique du requin peau bleue et une nouvelle action concernant l'inventaire de 2 espèces de raies au sein de la réserve marine de Cerbère-Banyuls. Ce projet concerne des espèces pour à l'heure actuelle il y a très peu de connaissances.

Un autre projet est mené par l'**association « les amis de BIO OBS »** qui sollicite une petite subvention de 2 000 euros. L'outil mis à la disposition des plongeurs amateurs leur permettrait de partager leurs observations à travers des clichés de science participative et de constituer un carnet de plongée naturaliste. Le nombre de clichés avancés n'est pas précisé. En termes d'expertises, ils vont devoir faire valider et reverser les données numériques à l'INPN (l'inventaire national du patrimoine naturel). En termes de communication, la diffusion est déjà présente dans leur réseau et le portail de la Région Occitanie.

Un autre projet intéressant et original est l'**inventaire du parasite de la grande nacre** qui est actuellement en phase de mortalité massive. Depuis 2016, il a été constaté sa disparition massive en Méditerranée causée par ce parasite. Un plan de sauvetage porté par l'Etat est en cours d'élaboration. L'action repose sur la récupération des individus, leur installation en aquarium dans l'objectif de pouvoir les reproduire afin de les réintroduire dans le milieu naturel. L'expérience a déjà montré que même en l'absence de la grande nacre, le parasite demeure présent et actif dans son milieu si l'on transplante les nacres. Il est donc probable qu'il existe un autre mollusque hôte du parasite, qui serait recherché.

M. MOLY se félicite de tous ces projets tous aussi intéressants les uns que les autres.

Si le dossier de la grande nacre est retenu, A. MAYER propose de solliciter les clubs de plongée pour participer aux observations éventuelles de nacres survivantes. Le parc marin accepte la proposition et suggère de préparer cette collaboration à travers des fiches formatées à diffuser à l'ensemble des associations et clubs pour centraliser le recueil.

P. LENFANT revient sur l'intervention de BioOb's notamment sur l'aspect des sciences participatives où un rapprochement avec le programme RESMED pourrait être intéressant.

**Le conseil de gestion approuve les 4 projets présentées.**

**26<sup>e</sup> Conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion**  
**Approbation du procès-verbal du conseil de gestion du 02 juillet 2020**

F. AUSCHER intervient sur le projet Ailerons. C'est une nouvelle thématique concernant les élasmobranches dans la directive cadre stratégie marine. Ce projet intéresse particulièrement la DREAL. Grâce à ce projet, les premières données génétiques de cette campagne exploitée ont permis de montrer qu'il existe un type de population de peau bleue en Méditerranée occidentale et donc différente de la Méditerranée orientale et Atlantique. De plus, ce projet a permis de mettre en évidence la présence de juvéniles de cette espèce et le rôle probable de nurserie.

F. AUSCHER revient sur le projet de la grande nacre et rappelle que c'est un travail collectif, avec la sollicitation de l'aide du Ministère dans le financement du projet pour un plan de sauvetage de ces grandes nacres. Il y a actuellement 201 individus placés en sauvegarde dans des aquariums de la région. Il est important de comprendre comment ce parasite se transmet dans le cas où il aurait plusieurs hôtes. On sait encore peu de chose sur l'écologie de ce parasite et il serait important de savoir s'il y a un autre intermédiaire - un autre mollusque ?

P. ROMANS du Biodiversarium souhaite préciser sur la présence du parasite qu'il y a eu des essais l'été dernier avec la collaboration de Serge PLANE. Des nacres collectées à Leucate a priori saines et emmenées à Banyuls en aquarium (eau de mer non traitée) ont été contaminées et ont fini par mourir à cause de ce parasite. Ainsi l'idée du projet est de vérifier s'il y a un autre intermédiaire en refaisant de nouveaux tests. Les tests de l'an dernier ont permis de démontrer que même sans nacre, le parasite est toujours présent.

P. LENFANT précise qu'il est allé faire un recensement au niveau du grau de Leucate, proche lagune et a pu faire un comptage de juvéniles. Il a, lui aussi, observé des nacres mortes et se questionne s'il y a d'autres nacres en vie ou s'il s'agit de la persistance d'une mortalité déjà observée.

P. ROMANS répond que la mortalité est effectivement observée pour les zones de transfert de nacres et ce même pendant le confinement. Ce projet est déjà fait ailleurs à grande échelle avec Monaco. Elles commencent à se reproduire. Le captage de larves n'est pas mis en place mais sera probablement testé.

F. AUSCHER propose qu'un point de synthèse sur la situation soit fait au prochain conseil de gestion.

Un bilan thématique par thématique est proposé au regard des enveloppes programmées :

- **Thématique 1**

3 projets pour un total de 24 747 € / 25 000 €, soit un reliquat de + 253 €

- **Thématique 2**

4 projets pour 26 098 € / 40 000 €, soit un reliquat de + 13 902 €

- **Thématique 3**

5 projets pour un total de 46 119 € / 25 000 €, soit un dépassement de - 21 119 €

- **Thématique 4**

4 projets pour un total de 31 424 € / 25 000 €, soit un reliquat de + 8 576 €

## 26<sup>e</sup> Conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion Approbation du procès-verbal du conseil de gestion du 02 juillet 2020

Au total, pour les 4 thématiques, l'ensemble des projets retenus représentent donc 128 388 € / 130 000 €.

Le dossier de MAREPOLIS étant éligible aux critères de l'appel à projets de la Région, il est proposé de diminuer la subvention du Parc de 5 000 €. Sur le total de 15 000 € du projet la Région viendrait en complément subventionner ces 5 000 €. Cela permettrait de dégager un solde positif pour l'ensemble des appels à projet de l'ordre de 6 600 €.

Ce financement permettrait de retenir un projet supplémentaire parmi trois répondants aux critères de sélection. Il est demandé aux membres du conseil de gestion de choisir parmi les 3 projets de la thématique 3 (productions audio-visuelles) présentés ci-dessous :

**Choix 1 -Le projet de l'Agence Echotone** qui prévoit la réalisation d'un livre avec un « flash code » vers des vidéos et témoignages. Il a pour objectif d'apporter des réponses claires sur les thématiques suivantes : changement climatique, ressource en eau, l'érosion et le trait de côte.

**Choix 2 -L'association « els Amics del Pailebot » de Miguel CALDENTY** prévoit un film et une exposition photographique du transport de la goélette (de 60 tonnes), classé monument historique. Le projet soumis est uniquement le transfert jusqu'à Port-Vendres. Il y a peu de détails sur l'organisation et sur la réhabilitation du bateau.

**Choix 3 -L'ateliers de podcast** sur le patrimoine en collaboration avec l'Université de Perpignan à destination du public « jeune » propose un film composé de 5 à 6 épisodes de 15min. Le thème général est l'engagement pour le patrimoine et l'environnement du parc naturel marin du golfe du Lion. Le projet présenté est peu développé.

A. PARRA soutient fortement le projet de Miguel CALDENTY qui met en association et en synergie beaucoup d'acteurs locaux. Choisir d'aider ce projet récompenserait le bénévolat et les années de travail de ces personnes qui se sont beaucoup investies depuis une décennie et ce serait un beau témoignage de la mer et des amoureux de la mer.

M. ROHEE précise que le film présente le transport du navire jusqu'à Gruissan, il indique aussi la construction du bateau sur l'ensemble du projet. Il y aura la suite de la restauration, c'est un ensemble important à préserver.

**Vote 1 - Le conseil de gestion approuve à l'unanimité l'avis portant sur le classement des candidatures de l'appel à projet selon l'enveloppe financière définie.**

**Vote 2 – Chaque membre du Conseil de gestion a été appelé à donner son choix parmi les 3 projets présentés. Le comptage des votes est le suivant :**

- Choix 1 : 2 votes
- Choix 2 : 27 votes
- Choix 3 : 3 votes
- 5 abstentions

**26<sup>e</sup> Conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion**  
**Approbation du procès-verbal du conseil de gestion du 02 juillet 2020**

**Le conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion émet un avis favorable pour l'attribution d'un concours financier aux candidatures suivantes :**

<b>Thème :</b>	<b>Nom du bénéficiaire</b>	<b>Libellé du projet</b>
<b>Actions pédagogiques portant sur l'environnement et le patrimoine culturel maritimes au sein d'établissements scolaires ou accueillant des jeunes</b>	Coopérative scolaire de Port-Vendres	Aire Marine Éducative de Port-Vendres
	Collège Jean Mermoz (Saint-Laurent de la Salanque)	Cours de voile pour les élèves de 4 <sup>ème</sup>
	Collège Pierre Mendès France (Saint-André)	Un regard vers la mer
<b>Restauration et mise en valeur du patrimoine culturel maritime</b>	SIVU Pailebot Miguel Caldentey	Sauvegarde et valorisation de la goélette Miguel Caldentey
	Association Bonança	Remise à l'eau de la barque d'étang "la Mouette"
	Salanca Rems i Veles	Llagut de Rems à voile latine et gréement catalan
	Association Els Amics De La Barca Notre Dame De Consolation	Une baraque en Sanills pour le centre d'interprétation du port d'Argelès-sur-mer
<b>Ouvrages, films et vidéos de mise en valeur du territoire et des enjeux marins et maritimes</b>	Nostra Mar	Une maquette mettant en valeur le territoire maritime et littoral du Parc marin et ses enjeux de gestion
	Editions Trabucaire	Traduction et édition de l'ouvrage "La voile latine" de Messieurs GARCIA-DELGADO et OLLER
	Label Bleu	Web série Mer&Nature
	Passé Simple	Les pères de l'archéologie sous-marine, de Leucate à Cerbère
	Université de Montpellier	Projet ANIMAR : Création de 3 films d'animation sur la biodiversité du Parc naturel marin du golfe du Lion
	Association Els Amics Del Pailebot Miguel CALDENTÉY	Présentation au public du transfert et remorquage par mer du Miguel CALDENTÉY de l'écluse de MANDIRAC à PORT-VENDRES via GRUISSAN

**26<sup>e</sup> Conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion**  
**Approbation du procès-verbal du conseil de gestion du 02 juillet 2020**

<b>Inventaires naturalistes, acquisition de données sur des enjeux de biodiversité littorale et marine</b>	Association Peau-Bleue	Inventaire subaquatique des poissons cryptobenthiques côtiers du Parc naturel marin du golfe du Lion
	Ailerons	Contribution à l'amélioration des connaissances des populations de requin peau bleue et du peuplement de raies
	Les Amis de BioObs	La biodiversité du Parc naturel marin du golfe du Lion vue par les plongeurs
	Marepolis	Inventaire de la distribution du protozoaire <i>Haplosporidium pinnæ</i> , parasite de la grande nacre

**Pour : 27**  
**Contre : 5**  
**Abstention : 5**

**Délibération n° 2020-007**

#### **4. Avis sur la proposition de réglementation du mouillage des navires de 24 à 45 mètres dans les herbiers de posidonies (DDTM)**

X. PRUD'HON présente l'avis à travers un diaporama « Démarche régulation des mouillages ». Il remercie les contributeurs et l'équipe du Parc qui se sont impliqués dans ce travail. Stéphane PERON avait déjà abordé ce thème lors d'un précédent conseil de gestion. L'état d'avancement des travaux menés est présenté.

Il rappelle que les herbiers de posidonies sont une espèce propre à la Méditerranée avec plusieurs rôles essentiels (assurer la fonction d'hébergement de la faune, de qualité des eaux, de production végétale et animale, atténuer les courants marins, flux de carbone). Cet écosystème est protégé par des réglementations européenne et nationale qui interdit toute destruction intentionnelle. Malgré cette protection juridique, on constate un phénomène de régression générale des herbiers. Les causes, observées par le réseau d'observation, sont multiples : une mauvaise qualité du milieu marin et des eaux, l'hypersédimentation et particulièrement le mouillage des navires de plus de 24 mètres, bien que tous les mouillages aient un impact direct. Le nombre des navires de plaisance a été multiplié par 4 ces dernières années et va croissant. Face à cette situation, le Préfet maritime a lancé un plan d'action Posidonie en avril 2019 où plusieurs mesures sont préconisées avec la mise en place de mesures locales à travers l'encadrement des mouillages. Il a été demandé à la DDTM de mener une démarche locale de concertation afin de définir les secteurs à protéger et privilégier.

## 26<sup>e</sup> Conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion Approbation du procès-verbal du conseil de gestion du 02 juillet 2020

Actuellement, les herbiers se font rares en Occitanie, il en subsiste dans l'Hérault et la côte rocheuse des Pyrénées orientales avec les différents secteurs au Racou, à Paulilles et Banyuls sur Mer, Cap d'Abeille et l'anse de la Mauresque. Suite à la dernière réunion avec les différents acteurs fin 2019, un point d'information est fait afin d'identifier 7 secteurs prioritaires à protéger. Pour affiner le tracé, le consensus a été trouvé afin que tous les acteurs puissent progresser. Une 2<sup>ème</sup> commission locale, avant toute mesure, a réuni des navigants de la plaisance, de la pêche professionnelle et de transport de passagers. L'avis du conseil de gestion vient clore cette procédure de consultation. Le détail de ces mesures recense l'interdiction de mouillage dans les zones en question qui s'appliquera toute l'année et pour tout type de navire.

Les différents secteurs délimités sont : le Racou, entre Collioure et Port Vendres, l'anse de la Mauresque, le secteur de Paulilles Sainte Catherine, le Port de Banyuls, et le secteur de la Réserve.

M. PERON précise que tous les départements français sont concernés, en particulier les Alpes maritimes, le Var et la Corse du Sud. Les Pyrénées Orientales présentent un contexte un peu particulier, où les herbiers sont peu nombreux et surtout situés sur la côte rocheuse. Néanmoins, il est important de traiter tout le littoral. Il remercie la DDTM pour avoir contribué à cette démarche, ce travail de concertation ainsi qu'à la cartographie. La contribution des fédérations de nautisme a été sollicitée dans le travail des annexes cartographiques afin de faciliter la lisibilité. La DDTM va transmettre les secteurs à la Préfecture maritime afin de permettre une harmonisation des supports.

Sur le calendrier actuel, la volonté initiale était qu'il y ait qu'une sortie groupée des arrêtés pour cette saison estivale, mais finalement, ces arrêtés ne seront disponibles qu'à l'horizon du mois de septembre 2020.

Dans le cadre de la stratégie mouillage méditerranée, il y a un volet aménagement avec un appel d'offre en cours dont les informations sont disponibles sur le site de la DIRM de la Méditerranée ([http://www.dirm.mediterranee.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/dirm\\_med\\_-\\_brochure\\_strategie\\_mouillages.pdf](http://www.dirm.mediterranee.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/dirm_med_-_brochure_strategie_mouillages.pdf)). Une conférence sera prévue et accessible à tous les porteurs de projet ZMEL notamment pour le volet aménagement et équipement à Toulon en septembre. Ce volet concerne la protection comme l'aménagement et l'équipement.

La DIRM prévoit d'envoyer une vidéo réalisée sur le territoire de la réserve des bouches de Bonifacio illustrant l'enjeu.

A. PARRA demande si ce zonage n'hypothèque pas celui qui avait été identifié il y a 3 ans pour des yachts de croisière.

X. PRUD'HON répond qu'il doit vérifier, car les zones sont très proches du littoral. S'il y a une zone de mouillage pour yachts au large d'Argelès-sur-Mer, on n'est pas dans les secteurs décrits précédemment.

**26<sup>e</sup> Conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion**  
**Approbation du procès-verbal du conseil de gestion du 02 juillet 2020**

H. MAGNIN rappelle que les herbiers situés du côté de l'Occitanie sont beaucoup moins profonds qu'en Corse et en PACA ceci en partie due à la turbidité de l'eau comme déjà rappelé et qu'ils ne dépassent pas ici les 20m de profondeur.

M. MOLY fait voter à l'unanimité.

**Le conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion émet un avis favorable sur la proposition de délimitation des zones d'interdiction du mouillage des navires de 24 à 45 mètres entre Cerbère et Argelès-sur-Mer pour la préservation des posidonies.**

**A l'unanimité**

**Délibération n°2020-008**

## **5. Points d'information « Pêche »**

Initialement dans l'ordre du jour, il a été sollicité de rajouter les points suivants : sur les éoliennes, les bateaux abandonnés et les difficultés économiques rencontrées par les entreprises dues à la crise sanitaire.

L. VASSEUR communique les avancées sur le crabe bleu. C'est une espèce exotique arrivée depuis peu sur le territoire du parc en provenance de la côte est des USA et qui a été signalée pour la première fois en 2017. En 2018, le Parc a mis en place une fiche de signalement qui a permis de constituer un premier observatoire de cette invasion qui dépasse le périmètre du parc. Le Parc a poursuivi par la mise au point de nasses expérimentales pour sa capture et le suivi de sa biologie.

B. PEREZ confirme la nécessité de rester vigilant sur ce thème. Tous les acteurs sont déjà mobilisés. C'est une espèce invasive à ne pas négliger et dont l'impact pour la conchyliculture pourrait être très important.

X. PRUD'HON questionne sur une éventuelle commercialisation ?

Il n'y a pas actuellement encore assez de crabes pour le valoriser commercialement mais c'est une perspective intéressante pour favoriser son contrôle. Les premiers signalements de femelles grainées datent de l'année dernière avec présence de juvéniles depuis cette année.

M. MOLY rapporte que ce crabe semble « excellent » du point de vue gustatif.

Le parc marin réfléchit à une communication pour la faire connaître au niveau local. Par ailleurs, une organisation de producteurs du sud a décroché un financement pour une étude de marché de ce crabe.

F. AUSCHER précise que ce sujet prend de l'ampleur et dépasse les limites du Parc, le ministère de l'Écologie est sensibilisé à la menace. Une réunion va être organisée pour avoir une vision un peu

## 26<sup>e</sup> Conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion Approbation du procès-verbal du conseil de gestion du 02 juillet 2020

plus régionale du problème. Quand celui-ci va commencer à être capturable en grand nombre, on ne saura pas quel impact il aura sur le milieu et particulièrement sur la conchyliculture....

M. ROHEE propose d'avertir tous les pêcheurs amateurs comme cela a été fait en Bretagne, ce qui pourrait limiter sa propagation.

Le parc répond que l'élargissement à la pêche de loisirs serait envisageable et traité prochainement en groupe de travail à la rentrée prochaine.

J-C HODEAU rappelle que la Fédération a un guide des bonnes pratiques et une revue "pêche plaisance" qui parle du crabe bleu. Des crabes bleus ont pu être recueillis et recensés à partir des fiches de signalement issues du parc marin. Des petites quantités ont pu être capturées du côté de Saint-Cyprien vers la Marina.

A. SABBIO, chargée de mission pêche aux petits métiers du WWF et détachée au Parc, poursuit la présentation du projet PESCOMED.

Pour rappel, depuis son arrivée en avril dernier accompagnée de Lauriane VASSEUR, elles ont identifié les besoins de gestion participative auprès des professionnels. Il fallait développer des actions répondant aux besoins en tenant compte du plan gestion du parc. Il a été mis en place 3 groupes de diffusion « whatsapp » de chaque prud'homie permettant d'informer et de fluidifier les échanges entre les pêcheurs et le Parc. Elle se propose de venir en appui aux réunions prud'homales. Cette année, une visite d'échange entre professionnels et gestionnaires s'est concrétisée en Catalogne avec la participation du parc national des Calanques et du comité régional des pêches d'Occitanie dans le but de découvrir la cogestion des pêches. Une réunion de restitution de cette mission est prévue prochainement.

Durant la crise liée au Covid 19, comme la plupart des entreprises, la pêche aussi a été fortement impactée. A partir d'un état des lieux et suite aux retours des professionnels, plusieurs initiatives ont pu se mettre en place. Le Parc a ainsi pu faciliter la diffusion des circuits courts organisés par les pêcheurs en les valorisant sous la forme d'une carte interactive relayée sur le site web du parc et sa page Face Book. La vente en circuit court a permis de valoriser la pêche directement auprès des consommateurs. C'est une démarche qu'il serait souhaitable de renforcer et pérenniser.

X. PRUD'HON suggère de prendre contact avec la Chambre d'Agriculture des Pyrénées orientales qui est très active sur ce sujet.

### 6. Points d'information « Eolien »

## 26<sup>e</sup> Conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion Approbation du procès-verbal du conseil de gestion du 02 juillet 2020

La présentation est faite par G. AGIN. La problématique est de rendre compte de l'exercice de planification des futurs périmètres d'implantations pour le lancement des futurs appels d'offre des fermes éoliennes commerciales en Méditerranée.

La demande actuelle est de réfléchir sur la localisation des futurs sites d'implantation des fermes commerciales d'éoliennes flottantes à l'échelle de la Méditerranée. La programmation pluriannuelle de l'énergie prévoit le lancement de 2 fermes commerciales (250 mégawatts chacune) en Méditerranée. Pour rappel, les 3 éoliennes pilotes qui seront mise en service fin 2022 au large de Leucate-Barcarès feront 10 mégawatts chacune.

Afin de mener l'exercice de planification et identifier les zones propices, il y a d'abord eu une actualisation des données existantes disponibles, datant des données collectées en 2016 pour les fermes pilotes et mise à jour en 2018 pour identifier les macro-zones à potentiel pour le développement de l'éolien flottant commercial. Ce travail de mise à jour des données était nécessaire pour la Défense, le trafic maritime, l'environnement, la pêche, la filière éolienne et le raccordement.

Puis, dès la fin 2019, il y a eu lancement du conseil scientifique co-animé par les services de l'Etat (DIRMM) et l'OFB, et la programmation de réunion de concertation avec l'ensemble des acteurs impliqués sur cette thématique. L'ensemble de ces réunions a été reporté sur la fin du second semestre 2020 (du fait du contexte sanitaire), clôturé le 30 juin avec une dernière étape de concertation pour valider les zones préférentielles ou défavorables des macros-zones à potentiel pour le développement de l'éolien flottant commercial.

Les résultats de cette concertation ont permis de produire une carte d'« acceptabilité », présentant de secteurs avec des pourcentages d'adhésion des acteurs concertés. Les zones suscitant le plus fort taux d'adhésion sont dans ou à proximité du Parc. Elles correspondent à des zones où l'état actuel des connaissances est finalement le plus avancé. Enfin, il est important de noter que certaines zones ont été déclarées comme défavorables car avec des enjeux pêches importants ou à proximité des têtes de canyons.

Cette carte, annexée d'une notice sera un des documents présenté en débat public fin 2020 ou courant 2021.

B. PEREZ souhaite intervenir sur le travail de concertation des réunions du 25/06 et 30/06, estimant la profession lésée dans le processus de concertation, malgré les réunions préparatoires avec les prud'homies, et notamment car la profession n'a pas pu donner sa position par rapport à la pêche sur la zone A du parc.

S. PERON rappelle que c'est le préfet maritime, un des coordinateurs avec le préfet de Région PACA, qui anime le chantier sur l'éolien pilote et commercial. Initialement, ces réunions devaient être faites en présentiel mais ça n'a pas été possible du fait du contexte actuel. Il a fallu s'adapter et organiser cette concertation en distanciel. Un bureau d'études spécialisé dans la concertation a été missionné, et un outil de conférence et classes virtuelles a été mis à disposition pour réaliser du mieux possible cette concertation. Ces réunions en visio-conférence ont pu fonctionner grâce à un gros travail

## 26<sup>e</sup> Conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion Approbation du procès-verbal du conseil de gestion du 02 juillet 2020

préalable de mise à jour des cartographies de différentes cartes d'enjeux sur la pêche, la Défense, le transport maritime de plaisance, etc. Ces réunions interactives ont permis de réunir 70 personnes autour de ces cartes d'enjeux où chacun pouvait interagir et s'exprimer. L'objectif était de confronter les différents enjeux et de réaliser des cartes d'implantations " « préférentielles ». La carte synthétisant les résultats de cet atelier de concertation a été soumise non pas à un vote mais à un sondage des participants. Les différentes trames de bleu donnent la tendance du sondage. Elles ne seront pas retenues pour l'appel d'offre.

La prochaine étape prévoit le 7 juillet l'envoi de la totalité du dossier (y compris du résultat des ateliers) auprès du Ministère de l'Ecologie pour prendre part du dossier et saisir officiellement la commission nationale du débat public (CNDP). Cette CNDP va se constituer en une commission de débat public qui durera plusieurs mois. L'ambition de la DIRM et de la préfecture maritime est d'avancer au maximum les travaux de réflexions et de concertation afin de donner tous les éléments à la commission nationale du débat public. Cette concertation est purement volontaire et n'est pas obligatoire. C'est une démarche supplémentaire pour que le dossier soit le plus complet possible. A la fin du débat public, le ministère de l'Ecologie définira les zones qui auront été choisies pour le prochain appel d'offre commercial.

B. PEREZ remercie S. PERON pour les explications apportées et souhaite préciser qu'il n'y a pas eu de problème sur la méthode d'animation mais alerte le parc marin. Il lui recommande d'être vigilant et préconise que celui-ci puisse porter d'une seule et même voix, pour la prochaine réunion de débat public prévue l'année prochaine, une position collective coordonnée avec les membres du conseil.

M. MOLY fait acter la prise en compte des propos recueillis et demande à Grégory AGIN l'organisation d'un nouveau groupe de travail éolien dès que possible pour continuer à se donner une ligne de conduite commune.

G. AGIN précise qu'il est bien prévu d'installer un nouveau groupe de travail éolien. Le calendrier s'est accéléré en cette fin de premier semestre malgré la crise sanitaire, la commande ministérielle n'ayant pas été modifiée. Toute cette concertation n'était pas obligatoire mais voulu et portée par la DIRM. Tout ce travail de mise en commun et d'actualisation des cartes a pour objectif de proposer des zones qui vont dans le sens du consensus. Cela ne remet pas en question la légitimité d'un groupe de travail au Parc.

A. FIALA se demande d'ici le débat public, de quels éléments disposeront les scientifiques pour juger des impacts des fermes éoliennes et finalement à quoi servent les écologistes dans ces commissions.

Du point de vue environnemental, A. FIALA s'interroge sur d'éventuelles décisions sans étude écologique et des impacts écologiques liés à l'implantation de ces éoliennes sur les zones choisies. S'il n'était pas pris en considération les recommandations écologiques et le respect des conditions prévues, les associations risqueraient de se retirer de ces réunions. Les associations des écologistes ne cautionneront pas ce projet dans la mesure où EFGL ne respecterait pas les conditions négociées au départ dans l'installation des fermes.

**26<sup>e</sup> Conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion**  
**Approbation du procès-verbal du conseil de gestion du 02 juillet 2020**

B. PEREZ s'inquiète du fait qu'il n'y aura aucun élément disponible issu du retour d'expérience de la phase pilote avant le lancement des appels d'offre commerciaux.

F. AUSCHER informe qu'un conseil scientifique de façade a été monté spécialement auprès du conseil maritime de façade. Le Conseil scientifique énonce très clairement dans son rapport les éléments connus et ceux encore méconnus. Une importante étude sur 3 ans devrait être lancée sur les oiseaux migrateurs, les oiseaux marins et les chauves-souris mais qui n'aura certainement pas de retour d'ici là. Les oiseaux font partie d'un des compartiments les plus impactés par l'éolien.

A. FIALA rappelle qu'il n'y a, à l'heure actuelle, aucune donnée scientifique et qu'il est impossible de prévoir l'impact de ces éoliennes une fois celles-ci installées.

F. AUSCHER indique que l'on est actuellement sur un débat public et invite l'assistance à aller consulter ce rapport.

M. MOLY conclue à la vigilance sur ce sujet des éoliennes flottantes et rappelle aux membres du conseil de gestion que le groupe de travail du Parc doit être relancé comme support d'aide à la décision.

## Questions diverses

M. MOLY relaie la demande de P. AYLAGAS concernant la destruction des bateaux abandonnés en fin de vie et précise que le Parlement de la mer s'est déjà saisi de ce dossier

X. PRUD'HON rappelle les critères de recyclage des navires de plaisance. Une filière nationale pour le recyclage des bateaux est mise en place depuis janvier 2019 de manière gratuite dans les centres agréés, seuls les frais de transport sont à la charge du propriétaire. Dans les Pyrénées orientales, le centre agréé est situé à Elne. Il précise que cette filière ne marche pas pour les bateaux abandonnés et sans propriétaire, dont heureusement le cas de figure est limité.

Dans ces cas-là, il y a des procédures juridiques pour prononcer la déchéance de propriété. Si une autorité portuaire le souhaite, elle peut obtenir le droit de le détruire mais elle doit supporter le coût du transport et de la destruction. Il faut contacter les autorités compétentes pour voir quelles sont les solutions juridiques, afin de faire évacuer ces navires abandonnés et contacter la DDTM.

Dans le cadre d'un projet régional de la FFV, J. DOUAY propose de faire collecter les embarcations légères (planche à voile, dériveurs, etc.) et de les détruire via une association habilitée à le faire.

M. MOLY passe au dernier point sollicité qui est de faire part de la détresse économique des entreprises nautiques.

G. HUBERT fait état des problèmes financiers que traversent actuellement les entreprises nautiques, impactées par cette crise sanitaire aux conséquences économiques sans précédent.

Un courrier a été adressé aux membres du conseil de gestion pour qu'ils mesurent la gravité de la situation sur le bassin déjà très touché par le chômage. Cette situation est qualifiée de « cataclysme socio-professionnel ». L'aide financière proposée actuellement n'est juste qu'une aide à l'investissement, elle ne permettra pas de sauver les entreprises. Ces petites structures sont actuellement démunies et se sentent « abandonnées ». Elles font tout de même partie des acteurs indispensables et primordiaux dans le département. Elles restent malgré tout solidaires avec toutes les autres professions, elles aussi fortement impactées par cette crise sanitaire. Sans ces petites structures, les communes auraient moins de touristes. Il est indispensable de les prendre en considération avant qu'il ne soit trop tard.

M. MOLY demande quelles ont été les démarches effectuées. Est-ce que la Préfecture et la Région sont au courant ?

G. HUBERT répond que seule la démarche d'écrire au Conseil de gestion du parc marin a été faite et oralement auprès des communes. La réponse des maires est d'attendre la fin de la saison afin de faire le point.

**26<sup>e</sup> Conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion**  
**Approbation du procès-verbal du conseil de gestion du 02 juillet 2020**

M. MOLY indique qu'une remontée peut se faire auprès de la Région et du Département. Il n'est pas judicieux d'attendre la fin de la saison sans alerter les structures compétentes dès le départ.

X. PRUD'HON conseille aussi de faire un écrit à la Région, au Conseil départemental et à Monsieur le Préfet pour expliquer la problématique. Dans les mesures actuelles, il y a une cellule de crise mise en place dans les Pyrénées orientales. Les collectivités territoriales n'ont pas beaucoup de leviers pour intervenir auprès des petites entreprises.

M. MOLY précise qu'au sein du Département, il vient de se créer un comité pour aider les entreprises en grande difficulté.

G. ESCLOPE rappelle que la Région dispose d'aides en faveur des entreprises et suggère d'écrire à la Présidente de Région. Parallèlement, il s'engage à faire remonter l'information à la Présidente.

J-P NAVARRO rappelle que la Chambre de commerce est le point d'entrée pour les entreprises en question, malgré les difficultés qu'elles traversent. Il suggère qu'il se mette en contact avec Elisabeth PREVOT - chef de service, afin de rapidement prendre les initiatives nécessaires.

G. HUBERT rappelle le caractère urgent de cette situation, après la saison il sera sans doute trop tard.

H. MAGNIN précise que le parc relayera aussi ces difficultés aux autorités compétentes sur la base des éléments actualisés que G. HUBERT pourra transmettre au Parc.

Il remercie la société « Sud musique » pour le soutien technique ainsi que la Communauté de commune pour le prêt de la salle et invite celles et ceux qui peuvent à rejoindre ce soir le club de l'éco organisé par l'Indépendant et le parc à Banyuls dans les locaux de Côté Thalasso.

La séance est levée.

Michel MOLY



Président du conseil de gestion  
du Parc naturel marin du golfe du Lion